

Arrêté n° 2026CJT300710 du 23/03/2026 au 23/06/2026

L'arrêté complet est disponible :

- À la mairie de la Commune de Lissieu
(Référence : 2026-052 du 16/03/2026)
- À la Métropole de Lyon

- Soit en téléchargeant sur votre smartphone



Motif : viabilisation d'un lotissement, creation de chaussée, trottoirs, chemin et pose de reseaux humides et secs

- La réglementation concernant le stationnement et la circulation a été modifiée.
- **Veillez respecter la signalisation provisoire**

Mesure de stationnement :

- Du 23/03/2026 à 07:00 au 23/06/2026 à 18:00 : Interdiction Stationnement interdit gênant avancement chantier , 52 chemin de chervery

Mesure de circulation :

- Du 23/03/2026 à 07:00 au 23/06/2026 à 18:00 : Circulation alternée Piquets , 52 chemin de chervery
- Du 23/03/2026 à 07:00 au 23/06/2026 à 18:00 : Chaussée réduite , 52 chemin de chervery